

AMENAGEMENT

Face à la multiplication des plans de réorganisation des grands services publics, les maires des villes moyennes redoutent d'avoir à gérer des territoires sinistrés. D'autant qu'une nouvelle restructuration se profile, celle des armées.

Les villes moyennes s'inquiètent de la réforme des administrations d'Etat

Réformes des cartes judiciaire et sanitaire, refonte des trésoreries, fusion des impôts et du Trésor public et celle annoncée de l'Unedic et des Asse-dic : le vaste chantier de la modernisation de l'Etat et des services publics a un goût de plus en plus amer pour les maires. Tout particulièrement ceux des villes moyennes, dont les collectivités, au nombre de 161 sur l'Hexagone et dont la population varie entre 20.000 et 100.000 habitants, ont vocation à être autant de pôles structurants pour un développement du territoire qui ne ferait pas que la part belle aux métropoles régionales.

« Je suis effaré. La Diact, la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire, a-t-elle encore un rôle ? Nous ne voulons pas être gommés de la carte », s'emporte Bruno Bourg-Broc, député-maire (UMP) de Châlons-en-Champagne. La Fédération des maires

des villes moyennes (FMVM) qu'il préside n'a de cesse de dénoncer l'absence de concertation qui caractérise les décisions de l'Etat sur la présence territoriale de son administration et des grands services publics. Ses élus continuent de tendre le dos, d'autres restructurations étant encore à venir. Ainsi, dans le secteur de la défense, le remodelage des états-majors toucherait un effectif de 60.000 personnes, dont 40.000 emplois administratifs. Le nombre de bases aériennes serait ramené de 21 à 7, indique-t-on à la **FMVM**

Demande de compensations

De quoi mettre un peu plus aux abois les maires des villes moyennes, dont environ un tiers des actifs occupent un emploi public. D'autant que certaines, comme Millau (Aveyron), Saint-Dié (Vosges) ou Rochefort (Charente-Maritime), cumulent déjà

les effets de plusieurs réformes. « Nous ne sommes pas immobilistes. L'organisation des services publics et administratifs ne peut rester telle qu'elle était il y a quarante ans. Sauf que chaque ministère, chaque établissement agit isolément. Il manque une vision globale pour mener ces réformes », déplorent les représentants de la FMVM.

Les incohérences prêtées au pouvoir central, parce qu'il revient sur certaines politiques, coûteraient cher aux villes. « L'Etat, à une époque, a su nous trouver pour l'aider à développer des antennes universitaires. Nous avons investi avec lui pour créer tout un écosystème en matière d'enseignement supérieur. Or, aujourd'hui, on nous dit qu'il faut faire émerger des universités de rang international », s'offusque un élu. « La réforme de la carte judiciaire constitue une perte de substance intellectuelle considérable », estime Jean-Pa-

trick Courtois, sénateur-maire (UMP) de Mâcon, « sûrement plus importante que son impact financier immédiat ». Ce dernier n'est déjà pas négligeable. La ville de Charolles (Saône-et-Loire), qui avait cofinancé la restauration d'un bâtiment ancien, perd le tribunal d'instance qu'il devait abriter. Même chose à Marmande (Lot-et-Garonne), où les collectivités locales ont financé un bâtiment flambant neuf.

La FMVM réclame des compensations. « Quand le gouvernement acte d'un redéploiement, il lui faudrait, dans le même temps, appuyer les projets de reconversion que les municipalités pourraient être amenées à défendre », indique un représentant de la FMVM. Un peu sur le modèle des contrats de site qui ont été engagés ces dernières années en faveur de certaines villes sinistrées au plan industriel.

JOËL COSSARDEAUX